



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Cimetière Saint-Etienne  
Reprise des concessions perpétuelles  
des carrées A et B – n° 131/2016**

Date de la convocation : 21/10/2016 Date d’Affichage : 09/11/16 au 30/11/16 Date Notification : 09/11/16  
Nombre de membres : \* en exercice : 37 \* Présents : 33 \* Votants : 36

Séance ordinaire du 7 novembre 2016  
L’an deux mil seize le sept novembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)**

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	R
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	A	Patricia MARIE	P
Francis LANGELELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : *Mme VILLAIN à Mr MACE,  
Mr LEMAÎTRE Jean-Marc à Mr ARTHUR.  
Mme PROD’HOMME par Mme CONSTANT.*

**ABSENT** : *Mr COSSE.*

**Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.**

**CIMETIERE SAINT-ETIENNE**  
**REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES DES CARRÉS A ET B – n° 131/2016**

Monsieur le Maire demande de bien vouloir vous prononcer sur la reprise par la commune nouvelle des concessions perpétuelles du carré A & B selon la liste du tableau ci-dessous :

<b>Reprise de concessions 2016</b>		
<b>Concessions</b>	<b>Réunion du 6/10/2016</b>	<b>Observations</b>
<b>Carré A</b>	<b>Carré A</b>	
Numéro		
19	REPRISE	
84	Lettre d'abandon le 21/09/2016	
85	REPRISE	
92/93	REPRISE	
94/95/96	REPRISE	
109	REPRISE	
141	REPRISE	
143	REPRISE	
149/150	REPRISE	GARDER LA CROIX (AVAP)
151	Lettre d'abandon le 21/09/2016	
152/153	REPRISE	
169	REPRISE	
174	REPRISE	
200	REPRISE	
225	REPRISE	
226	REPRISE	
241	REPRISE	
<b>Carré B</b>	<b>Carré B</b>	
10	REPRISE	GARDER LA CROIX
19	REPRISE	
20	REPRISE	
44	Lettre d'abandon le 4/10/2016	
57	REPRISE	GARDER LA CROIX
67	REPRISE	
84/85	REPRISE	
106/107	REPRISE	
113	REPRISE	
114	REPRISE	GARDER LA CROIX
156	REPRISE	
159/160	REPRISE	
163	REPRISE	
175	REPRISE	GARDER LA CROIX
181	REPRISE	
183/184	REPRISE	
198	REPRISE	GARDER LA CROIX
218/219/220	REPRISE	
238	REPRISE	GARDER LA CROIX
240	REPRISE	
251	REPRISE	

255	REPRISE	
258/259	REPRISE	
265	REPRISE	
270	REPRISE	
271	REPRISE	
275	REPRISE	
282	REPRISE	GARDER LA CROIX
323	REPRISE	GARDER LA CROIX

Ces concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 26 novembre 2007 et 6 octobre 2016, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18, **Considérant** que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

**Considérant** que ces situations constituent une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, (36)*

**DECIDE** que les concessions perpétuelles délivrées dans le cimetière communal de la commune historique de Villedieu-les-Poêles – Route de Caen sont réputées en état d'abandon selon la liste ci-dessous :

Reprise de concessions 2016		
Concessions	Réunion du 6/10/2016	Observations
<b>Carré A</b>	<b>Carré A</b>	
Numéro		
19	REPRISE	
84	Lettre d'abandon le 21/09/2016	
85	REPRISE	
92/93	REPRISE	
94/95/96	REPRISE	
109	REPRISE	
141	REPRISE	
143	REPRISE	
149/150	REPRISE	GARDER LA CROIX (AVAP)
151	Lettre d'abandon le 21/09/2016	
152/153	REPRISE	
169	REPRISE	
174	REPRISE	
200	REPRISE	
225	REPRISE	
226	REPRISE	
241	REPRISE	

Carré B	Carré B	
10	REPRISE	GARDER LA CROIX
19	REPRISE	
20	REPRISE	
44	Lettre d'abandon le 4/10/2016	
57	REPRISE	GARDER LA CROIX
67	REPRISE	
84/85	REPRISE	
106/107	REPRISE	
113	REPRISE	
114	REPRISE	GARDER LA CROIX
156	REPRISE	
159/160	REPRISE	
163	REPRISE	
175	REPRISE	GARDER LA CROIX
181	REPRISE	
183/184	REPRISE	
198	REPRISE	GARDER LA CROIX
218/219/220	REPRISE	
238	REPRISE	GARDER LA CROIX
240	REPRISE	
251	REPRISE	
255	REPRISE	
258/259	REPRISE	
265	REPRISE	
270	REPRISE	
271	REPRISE	
275	REPRISE	
282	REPRISE	GARDER LA CROIX
323	REPRISE	GARDER LA CROIX

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune Nouvelle à reprendre lesdites concessions au nom de la commune nouvelle et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune Nouvelle à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20161107-20161107131-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-11-2016

Publication le : 09-11-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE